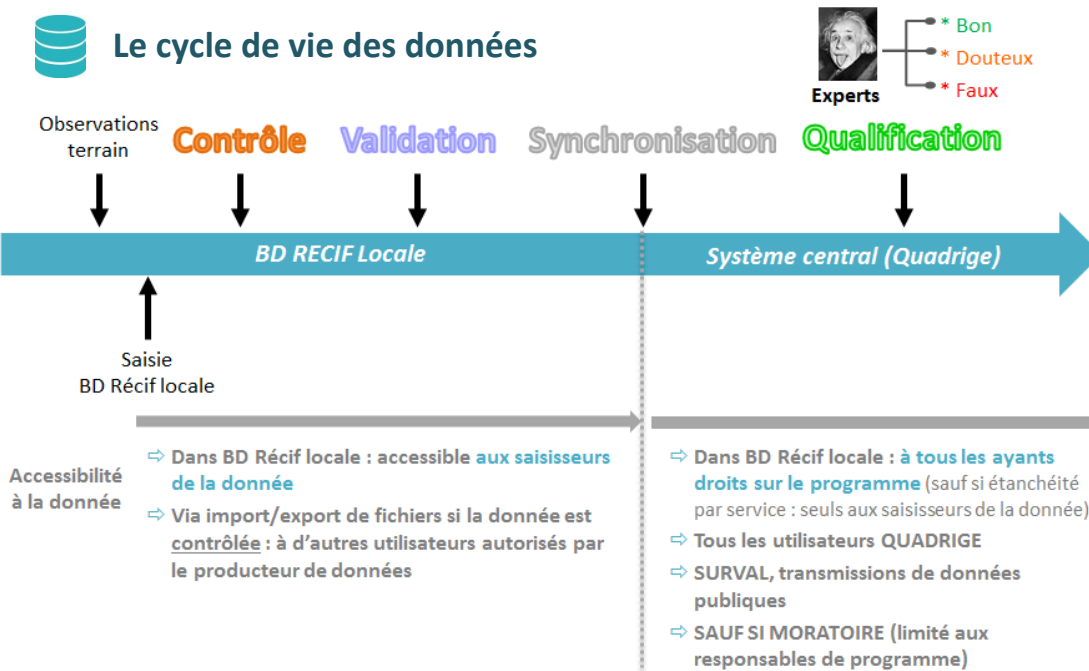


LE CYCLE DE VIE DES DONNEES

Le cycle de vie des données



Les droits d'accès aux données

Un **administrateur BD RECIF** peut :

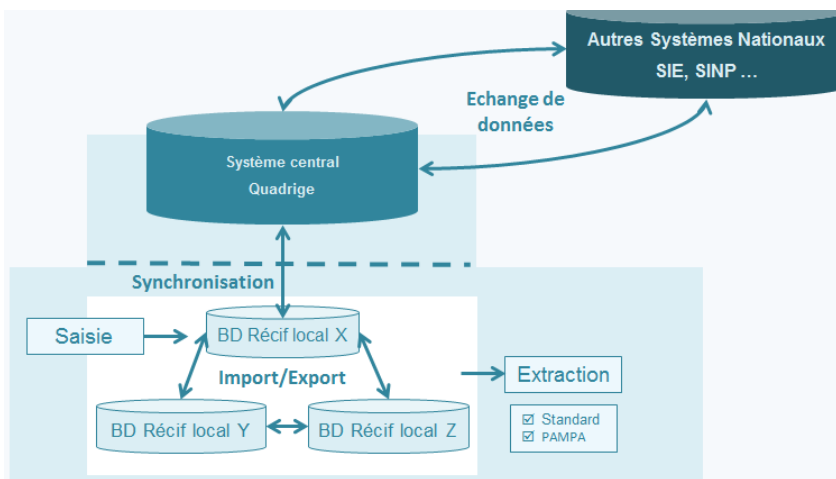
- ⇒ Administrer les référentiels locaux (personnes, organismes, stations ...), mais Il ne peut pas modifier un référentiel national
- ⇒ Administrer des programmes locaux, et des programmes nationaux s'il est responsable de ces programmes nationaux
- ⇒ Administrer des règles de contrôles locales, et des règles de contrôles nationales s'il est responsable de tous les programmes de la liste de contrôle.

Pour valider / dévalider les données, il faut disposer d'un profil « **Valideur** ».

Pour **synchroniser** les données (validées des programmes nationaux) :

- ⇒ **D'une BD Récif locale vers la base centrale** : tout utilisateur ayant les droits sur le programme national peut synchroniser les données validées vers la base centrale.
- ⇒ **De la base centrale vers une BD Récif locale** : les utilisateurs ne peuvent synchroniser que les données des programmes sur lesquels ils ont les droits, et uniquement celles dont ils sont saisisseurs si l'étanchéité par service s'applique sur le programme.

Les **responsables de programme** gèrent les droits d'accès aux données (droit de saisie) et les stratégies (stations suivies, périodes de suivis, paramètres acquis, observateurs prévus).



Liste des fiches :

- 0 Généralités
- 1 Référentiels (1a à 1f)
- 2 Programme et stratégie
- 3 Filtre
- 4 Contexte
- 5 Saisie
- 6 Extraction
- 7 Règles de contrôle
- 8 Transfert poste à poste
- 9 Synchronisation
- 10 **Cycle de vie**
- 11 Dévalidation



Zoom sur...

Les transmissions de données

- **SINP** : Les occurrences de taxons présentes dans BD Récif (nom latin du taxon, lieu, date et nom de l'observateur) alimentent le SINP (envoi périodique)
- **OBIS, GBIF** : Les données BD Récif envoyées au SINP alimentent par ce système d'information les autres SI Biodiversité internationaux que sont OBIS et GBIF.
- **TAXREF** : Au titre du SINP, le référentiel taxinomique utilisé pour la BD Récif (référentiel Quadrigé) alimente le référentiel TAXREF administré par le MNHN. Les données BD Récif peuvent contribuer à d'autres travaux du MNHN sur le recensement des espèces et la protection de la biodiversité.

Les moratoires

Administrables dans Quadrigé² sur les programmes nationaux, ils empêchent toute diffusion de données :

- ⇒ Résultats invisibles dans Quadrigé² et non extractibles pour les personnes non autorisées
- ⇒ Résultats non diffusés par les autres outils (Surval, SINP, etc.).

Ces moratoires ont une durée limitée dans le temps et peuvent ne s'appliquer qu'à une partie des données d'un programme.

assistance.bdrecif@ifremer.fr